

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 16 septembre 2025

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
désignée conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission municipale

Partie poursuivante

1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

C.

Frédéric Breton, élu visé
Conseiller à la Municipalité de Lambton
230, rue du Collège
Lambton (Québec) G0M 1H0

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Breton est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis un manquement aux règles prévues au *Règlement no 22-544 abrogeant le règlement 18-463 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* (« Code ») alors qu'il était conseiller de cette Municipalité, à savoir :

- I. Le ou vers le 10 juin 2025, il a eu un intérêt dans un contrat d'achat d'une tondeuse à rayon de braquage par la municipalité auprès de la compagnie Location d'outils Lambton inc., dont il est actionnaire et administrateur, contrevenant ainsi aux articles 5.2.3.1 et 5.2.3.3;

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca